



**Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris**  
**Séance du lundi 26 mai 2025**

**Vœu rattaché à la délibération 2025 DU 125 :**

Demande d'amendement technique concernant la partie relative à la correction d'erreurs matérielles dans l'annexe X pour la partie concernant le 11<sup>e</sup> arrondissement

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement a porté tout au long du processus de révision du PLU<sup>b</sup> un axe fort concernant la protection du bâti faubourien, qui se caractérise par une architecture hétéroclite, modeste et développant souvent de petits volumes, bâti qui fonde une part importante de son identité architecturale ;

Considérant l'attention toute particulière portée, à ce titre, à l'identification des parcelles d'angles, qui constituent des séquences basses du paysage de rue ;

Considérant que ces éléments ont été rappelés et synthétisés dans la contribution déposée par le Maire en février 2024 dans le cadre de l'enquête publique ;

Considérant que la parcelle du 79 rue Jean-Pierre Timbaud (11<sup>e</sup>) a été identifiée dès le début du travail de révision du PLU<sup>b</sup> comme une parcelle devant faire l'objet d'une protection en raison de sa faible hauteur, le projet pour arrêt de mai 2023 ayant même été jusqu'à proposer de grever la parcelle d'une PVP (Protection de la Ville de Paris) ;

Considérant que l'actuel filet orange ne semble pas la proposition la plus optimale pour garantir les orientations urbaines souhaitées à cet emplacement, notamment en matière de progressivité de la volumétrie du bâti et de préservation du paysage de rue telles qu'évoquées ci-dessus ;

**Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement;**

**EMET LE VŒU :**

Que le Conseil de Paris, lors de sa séance en date des 3, 4, 5 et 6 juin 2025, adopte un amendement technique concernant la protection dont bénéficie le 79 rue Jean-Pierre Timbaud, afin de corriger et mettre en cohérence la protection dans l'atlas du PLU<sup>b</sup> avec la réalité du terrain.

**Résultat des votes :**

**Pour :** Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du groupe Communiste et Citoyen, et du groupe Changer Paris.

**Abstention :** Les élu·e·s du Groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>

**Le vœu est adopté à l'unanimité**